



|  |  |
| --- | --- |
| **Service Gestion**  Affaire suivi par :  Myriam CASTELLI  Tél : 04.95.70.28.26  Mél : myriam.castell[i@ac-corse.fr](mailto:i@ac-corse.fr)  Rue Vincentellu d’Istria  20137 PORTO-VECCHIO |  |

**REGLEMENT DE CONSULTATION VALANT CAHIER**

**DES CLAUSES PARTICULIERES**

**I)** **Identification de la personne publique** :

Dénomination et adresse de l’établissement et du service acheteur :

Personne responsable du marché : Monsieur le Proviseur du lycée Jean Paul de Rocca Serra

Comptable assignataire : Monsieur l’Agent Comptable du lycée Jean Paul de Rocca Serra.

**II)** **Procédure :**

Le marché est passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l’article 28 du code des marchés publics.

1. **Objet du marché** :

Le marché a pour but l’organisation d’une mobilité dans le cadre des projets européens Erasmus+ à Liège (Belgique) pour 2 élèves et 1 accompagnateur. Les 2 élèves seront en stage à Liège à compter du lundi 13 Mai 2024 et devront être de retour à Figari pour le samedi 25 mai 2024.

Cette mobilité aura lieu en Belgique, à Liège du 11 mars 2023 au 19 mars 2023 (voir programme ci-joint) pour 2 élèves (mineures) + 1 professeur accompagnateur qui les accompagnera à l’aller puis reviendra à Figari seul le 13 mai et retournera les chercher pour un retour le 25 mai.

Le lot unique comporte les transports et les hébergements en avec pension prévue au programme joint

Vous devrez nous fournir un devis complet comportant une assurance annulation.

1. **Description des fournitures ou prestations :**

Cf. programme ci-joint.

La prestation sera portera sur :

* le transport et l’hébergement en pension (cf. programme) à proximité pédestre du lieu de stage (dans un rayon de 500m du 29 rue Léon Fredericq.)

*Le transport aérien* avec **1 bagage en soute** par personne pour les 2 élèves mineures et 1 bagage cabine pour le professeur accompagnateur.

Tarif résident pour les transferts Corse/continent.

Elle contiendra une clause d’annulation pour attentat, catastrophe naturelle ou autre cause entraînant l’interdiction des voyages scolaires par les autorités françaises.

Elle contiendra une Assurance annulation COVID.

1. **Contact**

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de l’établissement via la plateforme <http://site.aji-france.com/>

**Date limite de transmission des offres et modalités de transmission :** Les offres devront être déposées **UNIQUEMENT et OBLIGATOIREMENT sur la plateforme** <http://site.aji-france.com/>**)**  (Art.41 du décret n°2016-360CMP) au plus tard le vendredi 12 avril 2024 à 9 h.

1. **B- Contenu des offres**: L’offre devra contenir l’acte d’engagement et la déclaration sur l’honneur selon le modèle joint dûment signé par le candidat ; le descriptif détaillé de la prestation également daté et signé portant les délais d’exécution.
2. **Critère de jugement des offres**: les critères de jugement des offres sont :
   * Qualités des prestations proposées..…………..40%
   * Prix……………………….……………………………..………60%
3. **Délai de validité des offres :** 120 jours.
4. **Prix et règlements des comptes :**

**Contenu des prix :** les prix proposés sont fermes et définitifs ; une clause de sauvegarde peut être prévue en cas de changement radical des conditions économiques : elle doit être prévue dans l’acte d’engagement. Les prix sont exprimés en euros toutes taxes comprises (TTC) et HT dans la proposition de prix. Les prix comprennent tous les frais afférents à la livraison ; les frais complémentaires éventuels devront figurer expressément sur l’offre.

Règlement **: Le règlement s’effectuera par mandat administratif. Un acompte n’excédant pas 50% pourra être versé à l’entreprise titulaire du marché conformément à l’ordonnance n° 2017-1717 du 20 décembre 2017.**

1. **Délai d’exécution:** Les prestations devront être exécutées aux dates indiquées.
2. **Notification :** le marché sera notifié au titulaire avant le 19 avril 2024.

Un avis d’attribution sera rendu public par publication sur le site [www.aji.com](http://www.aji.com)

A Porto-Vecchio, le 24-03-2024

Le Proviseur, responsable des marchés

Fabrice FARA